



## Discrimination devant le jaf

-----  
Par Cyrille18

Bonsoir,

Mon amie que je fréquente depuis 10 mois est passée devant le JAF pour des soucis avec son ex mari. Ce dernier et son avocate ont affirmés que nous vivions ensemble, que je subvenais a ses besoins, que nous avons en projet d'emménager ensemble chez moi ( nous vivons à 130 km l'un de l'autre) et que nous partions régulièrement en vacance ( j'aimerais bien

-----  
Par chance

que voulez-vous savoir ?

-----  
Par Cyrille18

Bonjour,

Mon message n'est pas entier il me semble.  
Ce que je voudrais savoir, c'est est ce que j'ai un recours contre ce monsieur pour diffamation ?  
Merci.

-----  
Par chance

non parce que l'ex de votre compagne est en procédure de divorce  
"Preuves classiques admises dans une procédure de divorce

\*\*le témoignage  
\*\*l'aveu  
\*\*le constat d'huissier (adultère, abandon de domicile, refus d'accès au domicile conjugal, etc),  
des conversations téléphoniques  
\*\*les écrits, lettres et photos  
\*\*le journal intime  
\*\*les relevés bancaires  
\*\*les mains courantes et plaintes"

-----  
Par Cyrille18

Re-bonjour

En fait le divorce est prononcé depuis 2018 et là c'est pour des soucis de garde d'enfant.  
Donc je ne vois pas en quoi mon nom est censé apparaître puisque nous ne vivons pas ensemble.  
Pour la loi, chacun de nous est célibataire.  
Je précise que ce monsieur est gendarme et à "du" faire sa petite enquête sur moi ce qui ne me gêne pas outre mesure.  
Il me paraît trop facile d'incriminer une personne hors de leur conflit et d'affirmer des mensonges à mon encontre.

-----  
Par chance

l'ex de votre amie n'a peut-être pas accepté la séparation et cherche par tous les moyens à vous (vous et son ex) nuire.  
il n'accepte peut-être pas que son ex soit de nouveau en couple, que l'argent de la pension alimentaire sert pour vos dépenses quotidiennes (les dépenses conjugales ?)

-----  
Par Cyrille18

Ce monsieur a refait sa vie depuis très longtemps et comme je  
Vous l'ai précisé, nous ne vivons pas ensemble et  
N'avons donc pas de dépenses communes.

-----  
Par chamce

vous portez plainte contre lui pour diffamation et atteinte à la vie privée  
encore un qui se prend pour un shérif

-----  
Par Cyrille18

Merci pour vos réponses chamce.  
Bonne journée.